



CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES - MESSIEURS 3EME DIVISION

1 & 2 octobre 2016
Golf de la Sorelle (01)

Règlement Particulier de l'Épreuve.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les clubs

Tous les clubs qui ne sont pas qualifiés pour la 1^{ère} et 2^{ème} Division et les équipes 2 des clubs de 1^{ère} et 2^{ème} Division.

Les clubs de 1^{ère} et 2^{ème} Division peuvent inscrire une équipe en 3^{ème} Division, mais celle-ci ne pourra pas monter en 2^{ème} Division.

Les équipiers

Les joueurs ne doivent pas avoir un index supérieur à 18,4 à la date limite d'inscription (dérogation possible sur demande auprès de la Commission de Sélection de Ligue).

Epreuve non-fumeur, y compris la cigarette électronique. Toute infraction par le joueur ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU

Equipe de 12 joueurs au maximum.
6 simples / stroke-play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.
En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Les 4 premières équipes, hors équipes 2, montent en division 2 pour l'année 2017.

ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet : <http://xnet.ffgolf.org/>.

Date limite pour les équipes : 15 septembre 2016 inclus.

Date limite pour les équipiers : 23 septembre 2016 inclus.

Droits d'engagement fixés à 225 € par équipe, règlement au plus tard le 15 septembre 2016 avant minuit, par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue de golf Rhône-Alpes.

Tout oubli ou retard d'inscription ou de règlement entraînera la non-participation de l'équipe à la compétition. Aucune dérogation ne sera admise.